

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Délibération n° 58-2026

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20260709-DAJ-DEL-26-230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Publication : 10/07/2026

Votants pour : 22

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Simon JARAIE à Pascal DIDTSCH, Nathalie SAMSON à Albane GUILLERM

Absent : Pascal CORDIER

Date de la convocation : mardi 23 juin 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations locales contribuant à l'animation, à la cohésion sociale et plus largement à l'intérêt général sur le territoire de Bernay.

Après instruction des dossiers par les services de la Ville, la commission dite « subvention » s'est réunie afin d'arbitrer les montants et les proposer au conseil. Pour rappel, cette commission est composée de 5 élus, dont un membre de chaque groupe d'opposition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025, conformément à l'annexe.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,

Vu le budget 2026,

Vu les demandes de subventions des associations,

Vu l'avis favorable des membres de la commission « Instruction des demandes de subventions » qui s'est réunie le 22 juin 2026,

Vu les propositions de subventions ci-annexées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'attribution des subventions aux associations présentée en annexe.

Pascal DIDTSCH, Dominique OURSEL, Patrick NOSSENT, Frédérique PARIS et Najate JANVIER ne prennent pas part au vote

Pour copie certifiée conforme

Le 1^{er} adjoint
Mickael PEREIRA



signé électroniquement le 01/07/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

